

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SÉANCE DU CONSEIL ACADEMIQUE DU JEUDI 10 DECEMBRE 2020

Délibération n°INF_2020.CAC.02

Intitulé et descriptif de l'objet :

Information sur les représentants des représentants des personnalités extérieures au titre de l'article 13 5° d) des statuts d'UBFC.

Délibération présentée :

Pour information

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » et approbation de ses statuts modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015 et notamment son article 13 5° d),

Vu les délibérations du conseil académique relatives à la détermination des personnalités extérieures du conseil, qui prévoyaient qu'une information préalable sur l'identité des représentants désignés serait réalisée avant de procéder à l'élection du président du conseil académique :

- DELIB_2020.CAC.01, désignant les deux représentants du monde socio-économique hors pôles de compétitivités implantés sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'article 13 5° d) des statuts d'UBFC ;
- DELIB_2020.CAC.02 désignant les deux représentants des pôles de compétitivités implantés sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'article 13 5° d) des statuts d'UBFC.

Le conseil académique prend acte de l'information selon laquelle les représentants des quatre représentants du monde socio-économique dont deux représentants des pôles de compétitivité implantés sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'article 13 5° d) des statuts d'UBFC, sont les suivants :

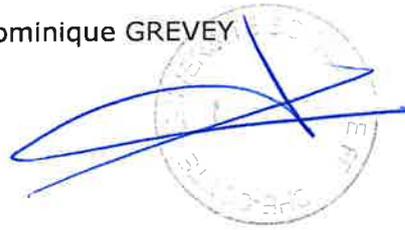
- Pour la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) Bourgogne-Franche-Comté : Mme Tatiana DESMARET
- Pour la Saline royale d'Arc et Senans : Mme Isabelle SALLE
- Pour le pôle de compétitivité Vitagora : Mme Elodie DA SILVA
- Pour le pôle de compétitivité Pôle Véhicule du Futur : Mme Brigitte DUCRUEZ-BERNARD

Le conseil académique constate que six femmes et six hommes composent le collège des personnalités extérieures.

Fait le 10 décembre 2020

Le président d'UBFC

Dominique GREVEY

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'UNIVERSITÉ BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ' and 'm'.

Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »